

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Aspen 4-Stroke Engine Oil 10W-40

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Huile moteur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Lantmännen Aspen AB
 Iberovägen 2
 438 54 Hindås, Suède
 Téléphone +46 (0)301-23 00 0
 E-mail info@aspen.se

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Anti-poison et de toxicovigilance Français: numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59
(24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DE DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit ne répond pas aux critères de classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.2 Éléments d'étiquetage

EUH 210. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Une exposition répétée peut provoquer un dessèchement de la peau.

RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom	N° CE	N° CAS	N° REACH	% w/w	Mentions de danger
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant *	265-169-7	64742-65-0	01-2119471299-27	≥ 75	-
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités*	265-157-1	64742-54-7	01-2119484627-25	2,5-10	-
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités*	265-158-7	64742-55-8	01-2119487077-29	2,5-5	Asp Tox. 1, H304
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O bis (1,3-diméthylbutyl and isoPpr), sels de zinc	283-392-8	84605-29-8	01-2119493626-26	0,5- <2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye dam 1, H318 Aquatic chronic 2, H411 SCL1: 15 ≤C ≤ 100, Skin Irrit. 2, H315 15 ≤C < 20, Eye Irrit. 2, H319 20 <C ≤ 100, Eye Dam. 1, H318
Phénol, prod. de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10-15 (riches en C12) dérivées de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de Ca, surbasique, sulfuré incluant les dist. (pétrole), hydrotraités, déparaffinés/raffinés au solvant, déparaffinés cat., paraffiniques légers/lourds en C15-C50	701-251-5	-	01-2119524004-56	0,5-2,5	Aquatic Chronic 4, H413

*Contient moins de 3 % d'extrait DMSO et n'est donc pas classé comme cancérigène (IP346)
1 SCL (limite de concentration spécifique) du fournisseur

Autres informations

Pour consulter le texte intégral des mentions de danger : voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Après inhalation: Air frais et repos. En cas de difficultés respiratoires, consulter un médecin.
Après contact Oculaire: Rincer délicatement les yeux avec de l'eau.
Après contact Oculaire: Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Après contact Cutané: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon
Après ingestion: Se rincer la bouche et boire de l'eau. Ne **pas** faire vomir. Contacter un médecin en cas de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Après inhalation: En cas de surchauffe, la fumée et les vapeurs semblent irritantes pour les voies respiratoires supérieures et les poumons.
Après contact Oculaire: Peut provoquer une légère irritation oculaire.
Après contact Cutané: Il semble qu'un contact répété et prolongé provoque une déshydratation de la peau et cause des rougeurs, des gerçures et de l'eczéma (dermatite).
Après ingestion: De petites quantités ne devraient pas produire de symptômes aigus ou retardés. Des quantités importantes peuvent entraîner des nausées et des vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

-

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : peut être éteint à l'aide de poudre sèche, de mousse ou de dioxyde de carbone.
Moyens d'extinctions non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz toxiques et corrosifs peuvent se développer.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions selon la procédure standard pour les incendies chimiques. Utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser les rejets pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Aspen 4-Stroke Engine Oil 10W-40

01.07.2020

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir/éponger les écoulements accidentels avec un matériau absorbant approprié tel que du sable ou de l'argile active.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 pour les contrôles d'exposition et la protection personnelle et la rubrique 13 pour les considérations d'élimination.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Ne pas réutiliser les vêtements souillés à moins qu'ils n'aient été lavés. Éviter l'inhalation des vapeurs, brouillards ou fumées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé, aux températures ≤ 45 °C. Les contenants doivent être maintenus fermés hermétiquement et scellés. Garder hors de portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance avec des limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire:	Normalement pas nécessaire.
Protection des yeux/du visage:	Porter une protection oculaire (lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou écran facial complet) en cas de risque d'éclaboussures.
Protection de la peau:	porter des gants de protection (nitrile, néoprène, PVC) et des vêtements de protection. Nitrile, néoprène: perméation > 240 minutes, épaisseur 0,7 mm, pénétration 3, EN ISO 374 PVC: perméation > 30 minutes, épaisseur 0,4 mm, pénétration 3, EN ISO 374

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher les rejets dans les égouts.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Huile, marron
Odeur:	Caractéristiques
Seuil olfactif:	Aucune information
pH:	Non pertinent
Point de fusion/point de congélation:	-36 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non disponible
Point d'éclair:	>201 °C
Taux d'évaporation:	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Non pertinent
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune information
Pression de vapeur:	Non disponible
Densité de vapeur:	Non disponible
Densité:	866,1 kg/m ³ (15 °C)
Solubilité(s):	Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information
Température de décomposition:	Aucune information
Viscosité:	88 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives:	Non pertinent
Propriétés comburantes:	Non pertinent

9.2 Autres informations

Aucune.

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune en particulier.

10.5 Matières incompatibles

Le produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non considéré comme extrêmement toxique.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	LD ₅₀ Orale Rat: > 5000 mg/kg LD ₅₀ Cutanée Lapin: > 5000 mg/kg LC ₅₀ Inhalation Rat: > 5,53 mg/L/4h
--	---

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	LD ₅₀ Orale Rat: > 5000 mg/kg LD ₅₀ Cutanée Lapin: > 5000 mg/kg LC ₅₀ Inhalation Rat: > 5,53 mg/L/4h
---	---

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	LD ₅₀ Lapin Rat: > 5000 mg/kg LD ₅₀ Cutanée Lapin: > 5000 mg/kg
---	--

Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O bis (1,3-diméthylbutyl and isoPpr), sels de zinc	LD ₅₀ Orale Rat: 3100 mg/kg LD ₅₀ Cutanée Rat: > 2002 mg/kg LC ₅₀ Inhalation Rat: 2,3 mg/L/4h
--	--

Phénol, prod. de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10-15 (riches en C12) dérivées de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de Ca, surbasique, sulfuré incluant les dist. (pétrole), hydrotraités, déparaffinés/raffinés au solvant, déparaffinés cat., paraffiniques légers/lourds en C15-C50	LD ₅₀ Orale Rat: > 5000 mg/kg LD ₅₀ Cutanée Lapin: > 2000 mg/kg
---	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Il semble qu'un contact répété et prolongé provoque une déshydratation de la peau et cause des rougeurs, des gerçures et de l'eczéma (dermatite).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Peut provoquer une légère irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non considéré comme sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Il est considéré comme ne provoquant pas de mutations dans les cellules germinales.

Cancérogénicité

Non considéré comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non considéré comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En cas de surchauffe, la fumée et les vapeurs semblent irritantes pour les voies respiratoires supérieures et les poumons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune information

Danger par aspiration

Non classé comme dangereux lorsqu'il est inhalé en raison de la viscosité du produit et de sa teneur en substances pertinentes.

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	LC ₅₀ Poisson: 100 mg/L EC ₅₀ Daphnia: 10 000 mg/L IC ₅₀ Algues: 72 h: 3 mg/L
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	LC ₅₀ Poisson: > 100 mg/L (Pimephales promelas) EC ₅₀ Daphnia: > 10 000 mg/L (Daphnia magna)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	LC ₅₀ Poisson: > 100 mg/L (Pimephales promelas) EC ₅₀ Daphnia: > 10 000 mg/L (Daphnia magna)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O bis (1,3-diméthylbutyl and isoPpr), sels de zinc	LC ₅₀ Poisson: 4,5 mg/L (Oncorhynchus mykiss) EC ₅₀ Daphnia: 23 mg/L ((Daphnia magna) IC ₅₀ Algues 72 h: 24 mg/L (Desmodesmus subspicatus)
Phénol, prod. de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10-15 (riches en C12) dérivées de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de Ca, surbasique, sulfuré incluant les dist. (pétrole), hydrotraités, déparaffinés/raffinés au solvant, déparaffinés cat., paraffiniques légers/lourds en C15-C50	LC ₅₀ Poisson: > 1000 mg/L (Pimephales promelas) EC ₅₀ Daphnia: > 1000 mg/L (Daphnia magna) IC ₅₀ Algues 96 h: >500 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est n'est pas rapidement biodégradable.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Dégradabilité: 31 % 28 d, OECD 301F N'est pas rapidement biodégradable
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Dégradabilité: 31 % 28 d, OECD 301F N'est pas rapidement biodégradable
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Dégradabilité: 31 % 28 d, OECD TG 301F N'est pas rapidement biodégradable
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O bis (1,3-diméthylbutyl and isoPpr), sels de zinc	Dégradabilité: 1,5 % 28 d, OECD 301B N'est pas rapidement biodégradable

Aspen 4-Stroke Engine Oil 10W-40

01.07.2020

Phénol, prod. de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10-15 (riches en C12) dérivées de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de Ca, surbasique, sulfuré incluant les dist. (pétrole), hydrotraités, déparaffinés/raffinés au solvant, déparaffinés cat., paraffiniques légers/lourds en C15-C50

Dégradabilité: 13,4 % 28 d, OECD 301B
N'est pas rapidement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Les composants ont un potentiel de bioaccumulation élevé.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	BCF = 260 Log Pow = 9,2 Bioaccumulable
--	--

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Log Pow = 4 Bioaccumulable
---	-------------------------------

Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O bis (1,3-dimethylbutyl and isoPpr), sels de zinc	Log Pow = 0,56
--	----------------

Phénol, prod. de paraalkylation avec des oléfines ramifiées en C10-15 (riches en C12) dérivées de l'oligomérisation du propène, carbonates, sels de Ca, surbasique, sulfuré incluant les dist. (pétrole), hydrotraités, déparaffinés/raffinés au solvant, déparaffinés cat., paraffiniques légers/lourds en C15-C50	BCF = 2,2 Log Pow = 9,5 Bioaccumulable
---	--

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau et n'est pas considéré comme mobile dans le sol.

Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O bis (1,3-dimethylbutyl and isoPpr), sels de zinc	Absorbé au sol.
--	-----------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après les informations disponibles, ce mélange ne contient aucune substance répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

12.6 Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les résidus de produits, les déversements, etc. sont classés comme déchets dangereux. L'élimination, le transport, le stockage et la manipulation des déchets doivent être conformes aux



Aspen 4-Stroke Engine Oil 10W-40

01.07.2020

réglementations nationales. Les déchets de produits ne doivent pas contaminer le sol ou l'eau, ni être rejetés dans l'environnement.

Code de déchet suggéré (CED): 13 02 05*, Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale.

Emballage

Code de déchet (CED): 15 01 02, Emballages en matières plastiques

Code de déchet (CED): 15 01 04, Emballages métalliques

Les emballages contenant des résidus de produit qui ne sont pas égouttés et séchés doivent être manipulés comme des déchets dangereux et éliminés de manière appropriée.

Code de déchet (CED): 15 01 10*, Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas couvert par la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au RÈGLEMENT (CE) n° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH) et au règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH).

Règlements

Règlement (CE) N o 1272/2008 (CLP).

Règlement (CE) N o 1357/2014 (Déchets).

GESTIS International Limit Values <http://limitvalue.ifa.dguv.de/>

Tableaux de maladies professionnelles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Procédure de classement

Les données de test sont priorisées lors de la classification du produit. Lorsqu'aucune donnée d'essai n'est disponible, les critères de classification du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP) ont été utilisés.

Mentions de danger figurant à la rubrique 3

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Abréviations

BCF	Bio Concentration Factor
BOD5/COD	Biological Oxygen Demand 5 days/Chemical Oxygen demand
BOD (MITI)	Biological Oxygen Demand
DNEL	Derived No Effect Level
EC50	Effective Concentration
ECHA	European Chemical Agency
EmS	Emergency Schedule Information
IARC	International Agency for Research on Cancer
IC50	Inhibitory Concentration
LC50	Lethal Concentration
LD50	Lethal Dose
Log Pow	Coefficient de partage n-octanol/eau
MITI	Ministry of International Trade and Industry, Japan
NOEC	No Observed Effect Concentration
NOAEC	No Observed Adverse Effect Concentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	Persistent Bio-accumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
SVHC	Substance of Very High Concern
vPvB	very Persistent and very Bio-accumulative substance

Conseils en matière de formation

L'utilisateur de ce produit doit avoir une formation pertinente aux propriétés du produit et à son utilisation.

Références

Informations du fournisseur: FDS en anglais, numéro de version 3.0
Classification & Labelling Inventory Database, ECHA.
Registered substances, ECHA.

Description de la version

La fiche de données de sécurité est datée du 01.07.2020. Ceci est la première version.